

Communiqué de presse
Paris, 03 septembre 2026

AMORCE et France renouvelables signent la Charte nationale en faveur de projets agrivoltaïques territoriaux et concertés

Après plusieurs mois de concertation entre les représentants des collectivités locales, les développeurs agrivoltaïques et les acteurs agricoles, le Président d'AMORCE et la Présidente de France renouvelables ont signé, ce jeudi 3 septembre 2026, la première Charte nationale en faveur de projets agrivoltaïques territoriaux et concertés. Ils appellent désormais les territoires, développeurs et acteurs agricoles à rejoindre les signataires et à développer des projets respectant les engagements pris.

Agrivoltaïsme : une charte nationale pour des projets concertés

La troisième Programmation Pluriannuelle de l'Energie 3 (PPE3) fixe des objectifs ambitieux de développement du photovoltaïque. Si les bâtiments, les parkings, les friches et les terrains dégradés doivent aussi être mobilisés pour installer des panneaux photovoltaïques, les projets agrivoltaïques contribueront pleinement à la réalisation de ces objectifs. De plus, l'agrivoltaïsme répond à de nombreux enjeux locaux et nationaux : maintien de l'activité agricole, souveraineté énergétique du territoire, service d'adaptation au changement climatique pour l'exploitation.

Pourtant, le cadre existant, fixé dans la Loi d'Accélération de Production d'Energies Renouvelables de 2023 (APER), définit insuffisamment la place des collectivités dans ces projets, alors même qu'ils doivent impérativement s'inscrire dans une dynamique de territoire.

AMORCE et France renouvelables défendant le déploiement de projets qualitatifs et d'un cadre de confiance entre collectivités, développeurs et acteurs agricoles signent aujourd'hui une Charte nationale en faveur de projets agrivoltaïques territoriaux et concertés.

Elle propose un ensemble de bonnes pratiques et d'engagements permettant d'associer les collectivités au développement des projets dès la phase de prospection, d'intégrer les besoins des propriétaires et exploitants agricoles et garantissant une prise en compte des intérêts du territoire comme des autres parties prenantes des projets.

Nous appelons aujourd'hui : collectivités territoriales, développeurs et acteurs du monde agricole à signer massivement cette Charte pour envoyer un signal clair : ensemble nous souhaitons que le développement de l'agrivoltaïsme en France se déploie dans la concorde, la concertation et l'expertise conjointe, car c'est de cette façon que l'on crée des projets à forte valeur territoriale, agricole, économique, sociale et environnementale.

À propos d'AMORCE :

Rassemblant plus de 1 100 adhérents (communes, intercommunalités, conseils départementaux, conseils régionaux, entreprises, fédérations professionnelles et associations), AMORCE constitue le premier réseau national de collectivités territoriales et d'acteurs locaux engagés dans la transition écologique. Réseau d'information et de partage d'expériences, AMORCE accompagne les collectivités et les décideurs locaux dans la mise en œuvre de leurs stratégies territoriales de gestion des déchets, d'économie circulaire, de transition énergétique et de gestion durable de l'eau. | www.amorce.asso.fr

À propos de France renouvelables :

France renouvelables est l'association professionnelle qui représente, consolide et promeut, par une approche systémique, le développement des EnR électriques industrielles et des solutions de stockage et de flexibilité associées, permettant l'évolution de notre système électrique vers sa décarbonation, sa soutenabilité et sa compétitivité.

Contacts médias :

AMORCE

Julia Ingrassia - 04 81 91 84 66

jingrassia@amorce.asso.fr

Agence Hopscotch

Clara Roumy - 06 64 16 13 92

francerenouvelables@hopscotch.fr



Signature de la charte par Gilles Vincent (président de l'Association AMORCE), Anne-Catherine de Tourtier (présidente de France renouvelables) et Serge Nocodie (vice-président délégué aux réseaux de chaleur et aux énergies renouvelables). Paris, le 3 septembre 2026.